



MAIRIE

DE
PUYBEGON

81390

ARRÊTÉ :

AR_2024_34

Mise en place d'un panneau STOP

Le maire de la commune de Puybegon

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules sur la route de pébrines et le problème de sécurité qui se pose à l'intersection de la voie communale "route de pébrines" et de la route de ricardens
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,
- Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 - Il sera installé un «STOP» à l'intersection de la route de Pébrines et la route de Ricardens. Les automobilistes sortant de de la voie route de pébrines en direction de Puybegon marqueront en conséquence le STOP.

Article 2 - Le service technique de la commune sera chargé de la mise en place du panneau de signalisation correspondant.

Article 3 - La gendarmerie de Graulhet sera chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Faite à Puybegon, le 2 décembre 2024.

Le Maire,
Robert CINQ.

Pour extrait certifié conforme
Le 03/12/2024



